

## ATTESTATION D'ASSURANCE

La S.A. ARENA agissant en tant qu'agent-souscripteur agréé pour compte de StarStone Insurance (Europe) AG - *Authorised and regulated by the Financial Market Authority (FMA)* déclare que le preneur d'assurance repris ci-dessous est assuré par le biais et aux conditions reprises dans les polices d'assurances mentionnées ci-après.

- **POLICES N°** : A.C. **1.120.003** et R.C. **1.120.004**
- **PRENEUR D'ASSURANCE** : FSPFB - Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones de Belgique asbl

*Représenté par* : Le Conseil d'administration  
Rue Lucien Nameche, 10 à B-5000 NAMUR

- **DESCRIPTION DU RISQUE**

Couverture est acquise en ce qui concerne l'utilisation d'outils manuels à moteur (du type débroussailleuses, tronçonneuses) ou coupants (scies, coupe-branches) dans le cadre de l'entretien des lieux de pêches pour les activités de la fédération et/ou de ces clubs affiliés par les membres assurés.

Fait à Bruxelles, en date du 03.03.2017

S.A. A R E N A  
*Agent-Souscripteur*  
StarStone Insurance (Europe) AG  
PAR PROCURATION



Eddy VAN DEN BOSCH